

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

—
POUR UNE MÉTROPOLE QUI RAYONNE ET NOUS RAPPROCHE

Décembre 2019

MÉTROPOLÉ
Aix
MARSEILLE
PROVENCE



— CONSEIL —
DE DÉVELOPPEMENT



Gérard GONINET

Président du Conseil de
développement de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

édito

Au terme de ce mandat, notre jeune Conseil de développement, fort de ses 180 membres représentant la société civile, a souhaité revenir sur les étapes franchies pendant ces trois premières années. Elles ont permis de construire ensemble nos fondations et d'accompagner la mise en place de la Métropole.

Nous pouvons partager un sentiment de fierté pour le travail accompli. L'activité de notre assemblée consultative a été intense et nos productions ont nourri le débat politique, reflet d'une même volonté de contribuer à la réussite de la Métropole. Nous sommes une communauté d'individus qui apporte son expérience, ses idées, son vécu.

Cette ambition partagée a été rendue possible grâce à la confiance que les présidents successifs de la Métropole nous ont accordée. Nous les remercions pour l'autonomie dont nous avons bénéficié. Notre reconnaissance s'exprime tout particulièrement à l'égard du vice-président en charge du Projet métropolitain et du Conseil de développement, qui a toujours répondu présent à nos sollicitations.

Notre production significative relève de coopérations actives avec les élus, mais aussi avec les experts, partenaires, responsables administratifs qui ont donné de leur temps et ont apporté leurs connaissances. L'appui des services de la Métropole, notamment celui de la Direction générale adjointe Projet métropolitain et Conseil de développement et des agences d'urbanisme de l'agglomération marseillaise et du Pays d'Aix Durance, a également été très précieux pour alimenter nos réflexions.

Le présent rapport porte un regard rétrospectif sur notre organisation, nos travaux, notre participation à la vie de la Métropole. Il est aussi tourné vers l'avenir et formule des propositions. Nous l'avons bâti autour de trois finalités :

- **ACCOMPAGNER**, car c'est notre rôle auprès des élus et de leurs partenaires ;
- **PRIORISER**, car au terme de ces trois années, nous exprimons des recommandations fortes pour une Métropole que nous souhaitons écologique, attractive, inclusive et participative ;
- **ÉVALUER** et **ÉVOLUER** car l'évaluation est consubstantielle d'une politique publique de qualité et il convient de mesurer l'impact de nos préconisations ; par ailleurs, notre fonctionnement aussi est perfectible.

Ce rapport tire les leçons de notre mandat pour (ré)affirmer nos principaux messages et proposer les voies d'un dialogue renforcé entre société civile et élus. Alors que certains débats nationaux imaginent supprimer l'obligation d'avoir un Conseil de développement dans les intercommunalités, nous apportons la preuve de l'utilité d'une instance consultative comme la nôtre. Nous jouons un rôle d'intermédiation indispensable entre société civile et élus, garantissant une écoute mutuelle, une recherche de l'intérêt général et une transparence dans les processus de décision. Nos recommandations sur la participation citoyenne, nombreuses et structurées, produites d'ailleurs bien avant le mouvement des gilets jaunes et le « Grand débat national », illustrent notre capacité à anticiper des sujets essentiels à la Métropole.

Nous retenons aussi des moments clés comme la Fabrique du projet métropolitain, les Assises de l'habitat, le projet de fusion Métropole-Département...

Notre fierté, en cette fin de mandat, n'interdit pas à la fois humilité et lucidité, car associer la société civile organisée à l'élaboration des politiques publiques n'est pas chose aisée. Nous avons dû composer avec la disponibilité inégale de membres bénévoles, méritants pour s'être mobilisés sur des temps de réunions nombreux, parfois à des heures tardives, ou dans des travaux conséquents, aux délais de réalisation très serrés.

La prise en compte de nos préconisations par la Métropole et ses partenaires nous laisse parfois dans une attente confinante à l'impatience, mais nous sommes conscients des difficiles équilibres politiques et financiers à opérer. Par une juste répartition entre réponses aux saisines institutionnelles et expressions plus spontanées dans le cadre d'auto-saisines, nous avons souhaité être à l'écoute de l'actualité du territoire pour apporter, en temps réel, nos contributions au débat public. Tous nos avis sont le fruit d'un travail approfondi émanant de débats étayés et de recherches de consensus, pas toujours faciles à obtenir.

Pour en arriver là, j'ai pu compter sur l'implication sans faille des membres du Bureau (présidents de collège, présidents de commission), particulièrement celle de notre vice-présidente Sandra Chalinet-Mérenda, à qui j'adresse mes remerciements. Ils ont œuvré à mes côtés pour animer collectivement nos instances. Je veux saluer leur action, celle de nos 180 membres, et la qualité de nos échanges, toujours nourris et riches de leur diversité.

Présider ce Conseil de développement est pour moi un grand honneur.

Gérard GONINET, Président du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence



SOMMAIRE

Ce rapport d'activité a bénéficié d'une écriture collective, autour d'un comité de rédaction, impliquant également les intergroupes de travail, les commissions thématiques et le Bureau du Conseil de développement. Ont donc été associés notamment les membres suivants : Pascale Amenc-Antoni, Paul Chaffard, Patricia Aubanel, Aurélie Auphan, Dominique Becker, Claude Bertolino, Jean-François Boisson, Yves Bonnel, René Borruet, Sandra Chalinet-Mérenda, Jean-Pierre Churet, André Donzel, Jacques Fradin, Tarik Ghezali, Romain Gille, Jean-Marc Giraldi, Gérard Goninet, Alain Grapinet, Danièle Guieu, Camille Hagege, Frédérique Hernandez, Robert Herrenschmidt, Jean-Pierre Huchon, Eric Michel, Bernard Niccolini, Jean-Yves Petit, Apolline Quinrand, Franck Recoing, Marc Reverchon, Valérie Rousseau, Paul Serre, Jean-Luc Sidoine, Bernard Susini, Isabella Tallo, Hervé Vignolles.



1. ACCOMPAGNER	6
Des avis qui répondent à l'actualité métropolitaine ou qui l'anticipent	6
Un Conseil de développement	
... à l'écoute	8
... soutenu	8
... impliqué	9
... reconnu	9
... en réseau	9
... à l'activité intense	10
2. PRIORISER	12
Pour une Métropole efficace...	
Avec une gouvernance adaptée	12
Avec les citoyens	14
Avec des moyens financiers adéquats	16
Pour une Métropole stratégique...	
Qui stimule son attractivité	18
Qui améliore sa mobilité	19
Qui s'attaque au réchauffement climatique	20
Pour une Métropole durable...	
Qui protège ses milieux naturels et agricoles	21
Qui repense son aménagement	24
Qui assume sa vocation inclusive	26
Qui fait de la culture et du sport, des facteurs de cohésion et de rayonnement	27
3. ÉVALUER ET ÉVOLUER	28
Suivre l'évolution des politiques métropolitaines	28
Un tableau de bord avec 58 indicateurs financiers	29
Mesurer l'impact de nos recommandations	29
Prendre en compte les avis du Conseil de développement par les politiques métropolitaines	31
Faire évoluer le Conseil de développement et son fonctionnement	31

Accompagner la gouvernance métropolitaine dans la réalisation des politiques publiques : la société civile organisée, dotée de sa spécificité « d'expertise d'usage », est au côté des élus, contribuant ainsi à la définition et l'évaluation de dispositifs publics répondant aux besoins des citoyens.

Des avis qui répondent à l'actualité métropolitaine ou qui l'anticipent

Saisi dès notre installation sur le Projet métropolitain, nous avons formulé avis et contributions sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux de Marseille Provence Métropole, du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, sur le Plan-climat-air-énergie métropolitain (2 avis), et sur le plan de déplacements urbains.

Nous avons participé à la préparation du plan de déplacements urbains, du plan alimentaire territorial, et avons pris part à la concertation sur le Projet métropolitain et de la Fabrique du projet.

Énonçant dix priorités pour une Métropole attractive, écologique, inclusive et participative, nous avons co-construit avec les élus le « Projet métropolitain, ambitions 2040, 12 engagements pour une Métropole à vivre ».

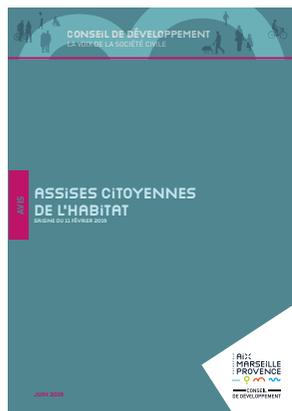
— Réactivité et prospective

Nous nous sommes mobilisés pour la mise en place rapide d'une démarche de participation citoyenne, pour le projet de fusion Métropole-Département, pour lequel nous avons déposé une contribution sur la plateforme de concertation organisée par le préfet. Les événements tragiques de la rue d'Aubagne à Marseille nous ont incités à rédiger un avis que nous avons élargi à nos attentes sur le programme local de l'habitat afin de répondre par des propositions concrètes à la saisine de la présidente de la Métropole dans le cadre des Assises de l'habitat.

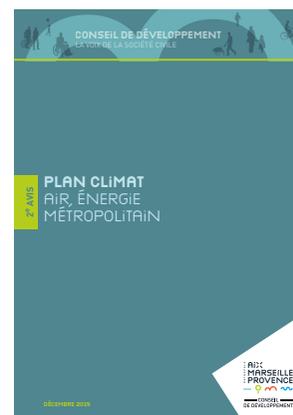
Le rapport d'activité 2017-2018 présenté devant les élus en mars 2019 par notre président Gérard Goninet ainsi que le présent document attestent de notre intense activité dans le souci constant de l'intérêt général.

1. ACCOMPAGNER





7 avis



3 contributions :
• Plan de déplacements urbains ;
• Plan local d'urbanisme intercommunal ;
• Programme local de l'habitat.

Un site internet

Nos pratiques ont évolué vers un recours accru aux outils numériques. La Métropole a mis à notre disposition un site internet fin 2018, qui nous a permis d'être visibles. Les membres peuvent accéder aux ressources documentaires et aux travaux réalisés en commissions ou en assemblées plénières.

conseil-developpement.ampmetropole.fr



80 000 articles lus
40 000 documents téléchargés

1. ACCOMPAGNER

Un Conseil de développement...

... à l'écoute

...d'une cinquantaine d'experts extérieurs qui ont été auditionnés

Jacques ANSQUER, ancien président de la Banque alimentaire 13 – **Eric BERTON**, Aix-Marseille Université – **Jean-Marc BERTRAND**, responsable du pôle Aménagement du Territoire à la Chambre d'agriculture 13 – **Jacques BUCKI**, ingénieur-conseil en énergie, membre de la Smart Building Alliance – **Pierre CASTE**, président du Comité départemental de voile 13 et du Comité de candidature de la Ville de Marseille aux JO voile 2024 – **Christophe CAMPANELLI**, directeur départemental 13 de la SAFER – **Jean-Baptiste CHABERT**, **Laurence CANTALOUBE KIM**, délégation Connaissance-Planification-Transversalité/ Service Connaissance territoriale et Information géographique de la Région Sud PACA – **Raphaël GRISEL**, directeur du Gipreb, syndicat mixte de Gestion intégrée pour la prospective et la restauration de l'étang de Berre – **Florent HOUDMON**, directeur de l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre – **Jean-Marc ILLES**, directeur territorial adjoint SNCF Réseau PACA – **Pascal JOBERT**, directeur adjoint de la DDTM 13 assisté d'**Isabelle BONHOMME** et de **Ludovic ROULET** – **Régis LECLERCQ**, directeur délégué 13 de l'Établissement public foncier PACA (EPF) – **Yves LUCHAIRE**, professeur honoraire de Droit public de l'IEP d'Aix-Marseille Université – **Bénédicte MOISSON DE VAUX**, chef du service Urbanisme à la Direction départementale des Territoires et de la Mer 13, **Louise WALTHER**, responsable du service territorial Sud – **Claire-Lise MARY**, responsable de la mission foncière au Conservatoire du Littoral, délégation PACA – **Thierry MOALLIC**, directeur de l'Agence départementale pour l'information sur le logement 13, – **Jean-Marie PONTIER**, professeur émérite de Droit public d'Aix-Marseille Université – **Véronique VOLLAND**, cheffe de service Région Sud PACA – **Coraline ZAKARIAN**, adjointe à la responsable du service territorial Est.



Le conseil d'administration de la Coordination nationale des conseils de développement.



60 Auditions (experts, techniciens et élus...)

200 réunions de commissions

... soutenu

- **par les élus qui nous ont toujours très bien accueillis** lors de nos réunions sur le terrain ou pour dialoguer sur les documents en préparation ;
- **par des directeurs généraux adjoints, directeurs, chefs de service et de projets, responsables de mission** en charge des schémas structurants, qui se sont montrés toujours disponibles pour nous présenter les grands enjeux stratégiques sectoriels de la Métropole (finances, mobilité, urbanisme, stratégie territoriale, habitat, politique de la ville, cohésion sociale, culture, stratégie environnementale, transition énergétique, agriculture et forêts) ;
- **par les agences d'urbanisme (agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise et agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance)**, qui, à la demande de la Métropole, ont apporté un soutien pédagogique constant en mettant des spécialistes à disposition de nos commissions thématiques, en répondant à nos demandes d'approfondissement, de compréhension ou d'éclairage technique.



Le groupe de travail sur la fusion Métropole-Département.

... reconnu

- avec une démarche inédite de « la Fabrique du projet » récompensée par le prix des Défis urbains en 2018

Dès avril 2017, nous avons participé à l'élaboration du projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence. Pendant huit mois, une quarantaine d'entre nous a contribué à cette expérience singulière participative sur le site de thecamp (Aix-en-Provence), sortant des cadres traditionnels de réflexion.

Avec des élus, des techniciens de la Métropole et les agences d'urbanisme, nous avons co-écrit le récit d'une Métropole rêvée à l'horizon 2040. Cette réalisation a été récompensée à Paris par le prix des défis urbains le 25 juin 2018 décerné par le groupe Innovapresse pour « l'originalité d'une démarche prospective de co-construction métropolitaine, l'établissement d'un cadre de dialogue, de négociation sous forme d'ateliers entre les différents territoires et leurs acteurs ».

- avec un rapport d'activité présenté au conseil de la Métropole

En mars 2019, notre président, Gérard Goninet, a présenté en ouverture du conseil de la Métropole, devant la présidente et les 240 élus, notre rapport d'activité 2017-2018. Une étape importante pour notre Conseil, car ce rapport rendait compte aux élus de l'ensemble du travail réalisé par nos membres et a permis un échange direct essentiel entre élus et société civile organisée.

... impliqué

Plusieurs d'entre nous portent la voix du Conseil de développement dans d'autres instances de concertation, qui nous sollicitent officiellement, comme celles mises en place par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la région (Safer) ou celles du Contrat de Baie (calanques, Côte Bleue et golfe de Fos). Nous nous sommes impliqués dans les quatre rencontres prospectives, « les conversations du futur », organisées par la Métropole et les agences d'urbanisme.

... en réseau

Notre Conseil partage, au sein de la Coordination nationale des conseils de développement, une vision commune d'une démocratie participative et territoriale avec des instances homologues. Nous y trouvons également un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Outre le fait qu'un de nos membres a intégré le conseil d'administration, cette participation compte au moment même où certains s'interrogent sur le caractère obligatoire des conseils de développement auprès des intercommunalités au travers du projet de loi Engagement et Proximité. De plus, nous avons impulsé un rapprochement avec d'autres acteurs locaux de la démocratie participative : le Conseil économique, social, environnemental régional de la Région Sud PACA, le Conseil de développement du Pays d'Arles, Territoires citoyens et le Conseil de Provence. Des contacts restent à activer avec le Conseil consultatif de la société civile du Pays d'Aix. Les relations entre tous ces organes consultatifs sont à renforcer car, sur de nombreux sujets, nous pourrions échanger et partager nos réflexions sur les dynamiques locales.

1. ACCOMPAGNER

Un Conseil de développement...
... à l'activité intense

Plénières du Conseil de développement

Marseille.
Installation du Conseil
de développement -
saisine sur le Projet
métropolitain

2017
avril

Salon-de-Provence.
Présentation
de l'Agenda
de la mobilité

2017
juin

Marseille.
Présentation
de la politique sur
les zones d'activités
et d'entreprises

2017
novembre

Aubagne.
Premières
réflexions sur le
Projet métropolitain
et la participation
citoyenne

2018
février

Marseille.
Adoption des
avis sur le Projet
métropolitain et
la participation
citoyenne

2018
mai

Plénière Assises de l'habitat –
26 mars.



Au cours du mandat : 9 assemblées plénières, 16 réunions du bureau...

2016
décembre

Création
du Conseil de développement
par délibération en Conseil
de Métropole

Autosaisine « Propositions
pour une démarche
de participation citoyenne »



Plénière – 9 décembre 2019 - Marseille

Autosaisine sur le Projet de fusion
Métropole-Département

2018
juin

Diffusion des avis sur le
Projet métropolitain et la
participation citoyenne aux
élus métropolitains.
Saisine sur le Plan
climat-air-énergie
métropolitain (PCAEM)



Gérard Goninet – La fabrique du projet – thecamp –
Printemps 2017



Marseille.
Adoption de l'avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal de Marseille Provence Métropole.
Adoption de l'avis sur le Projet de fusion Métropole-Département

2018
décembre

Marseille.
Présentation des Assises de l'habitat et du plan local de l'habitat et du rapport d'activité 2017-2018 du Conseil de développement

2019
mars

Marseille.
Adoption des avis sur les Assises de l'habitat, et sur le plan climat (1^{er} avis).
Présentation du plan de déplacements urbains

2019
juin

Marseille.
Adoption du 2^e avis sur le plan climat, du rapport de mandat 2017-2020, des contributions sur le Plan de déplacements urbains, sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux du Pays d'Aix et Pays d'Aubagne et de l'Étoile

2019
décembre

... près de 200 réunions de commissions thématiques, de la commission spéciale projet métropolitain, des groupes et intergroupes de travail.

2018
juillet
Saisine sur le Plan local d'urbanisme intercommunal de Marseille Provence Métropole

2018
Novembre
Contribution officielle à la concertation du préfet sur le «projet de fusion Métropole-Département»

2019
Février
Saisine sur les Assises de l'habitat

Saisine sur le plan local d'urbanisme intercommunal du Pays d'Aix



Plénière 19 février 2018 - Aubagne



Plénière 20 novembre 2017 - Hémicycle du Pharo - Marseille

Prioriser, car le Conseil de développement énonce sa feuille de route : au travers des avis qu'il produit, il promeut des priorités pour le Projet métropolitain, qui engagent vers une Métropole qui rayonne et nous rapproche !

Nous distinguons trois types de priorités qui rassemblent nos principaux messages :

- celles qui constituent le socle d'une Métropole efficace ;
- celles qui relèvent d'une Métropole stratégique ;
- celles qui s'orientent vers une Métropole durable.

Pour une Métropole efficace.... Avec une gouvernance adaptée

Le projet du gouvernement d'une fusion entre Département et Métropole a suscité de l'intérêt et de nombreuses contributions écrites de la part de diverses structures représentatives de la société civile (Conseil économique, social, environnemental, régional PACA, Conseil de Provence, Conseil de développement du Pays d'Arles, Conseil consultatif du Pays d'Aix).

Notre Conseil de développement s'est autosaisi dès juin 2018 de ce dossier déterminant pour l'avenir et a remis une contribution au mois de novembre 2018 dans l'urgence des délais imposés par le gouvernement. Celle-ci a mis en évidence la nécessité de changer le mode de gouvernance et le statut hérités de la fusion des six intercommunalités et d'en faire une collectivité territoriale de plein exercice avec une assemblée composée de membres élus au suffrage universel direct.

Nos travaux se sont approfondis depuis l'approbation de notre rapport en décembre 2018 et nous permettent aujourd'hui d'en souligner les points essentiels autour de trois attentes principales au moment où l'Etat a pris la décision de reporter *sine die* ce projet de fusion.



Le professeur Jean-Marie Pontier auditionné par l'intergroupe Fusion Métropole Département.

2. PRIORISER

1- Doter la Métropole d'une gouvernance forte, dédiée au Projet métropolitain et déterminée à mener à bien ses enjeux à court et long termes.

La gouvernance de la Métropole, dans sa forme et son fonctionnement actuels, n'est pas adaptée aux enjeux de sa réussite et aux ambitions d'un projet pour son territoire. Les trois premières années de son activité ont mis en évidence un certain décalage entre son ambition, ses actions et les attentes des citoyens et des acteurs de la société civile.

Les 240 membres qui composent son assemblée sont des élus municipaux désignés selon le système du fléchage, davantage porteurs des projets communaux sur lesquels ils ont été élus que d'une vision métropolitaine en phase avec les nombreux défis auxquels est confrontée la Métropole. De plus, la Métropole a besoin d'un socle solide d'adhésion des citoyens et des territoires à son projet.

L'élection des membres de l'assemblée au suffrage universel direct lui donnerait la légitimité et la cohésion nécessaires.

Afin d'assurer une représentation équilibrée du territoire métropolitain, celui-ci devrait être découpé au sein de circonscriptions électorales métropolitaines, en une dizaine de secteurs électoraux élisant chacun un nombre déterminé d'élus (une quinzaine environ) et basés sur un principe de poids démographique homogène, pondéré dans une marge de +/- 20 % pour prendre en compte le caractère géographique, urbain ou rural de chacun d'eux.

Le nombre des conseillers métropolitains devrait être limité à 150 environ.

La Métropole, de par sa dimension géographique et sa grande diversité, ne peut s'affranchir d'une organisation territorialisée et conforter ainsi par un échelon intermédiaire, sa relation avec les territoires, leurs élus, leurs forces vives.

Les territoires actuels devraient évoluer dans leur périmètre, en tenant compte notamment des secteurs électoraux, mais une organisation largement déconcentrée de la Métropole est une condition essentielle de son appropriation par les citoyens et acteurs de terrain.

Elle est essentielle également pour assurer une coopération et une implication constructives avec les communes dans la préparation et la mise en œuvre des programmes. Cette relation privilégiée pourrait se formaliser dans des conférences territoriales associant les maires et les élus métropolitains. La participation citoyenne devrait également constituer un élément de sa gouvernance politique.

2- Une clarification des compétences s'impose entre Communes, Département et Métropole

Les compétences du Département qui font doublon avec celles exercées par la Métropole sur son territoire, devraient lui être transférées par convention, avec ressources associées (transport, voirie, tourisme, culture, environnement, fonds de concours, etc.) dans un intérêt de lisibilité et d'efficacité de l'action publique. Celles qui sont propres au Département (aide sociale, collège, Service départemental d'incendie et de secours) pourraient le rester, sauf en cas de fusion intégrale.

Par ailleurs, les Communes pourraient conserver les compétences considérées comme exclusivement communales, garantes du lien de proximité avec les citoyens et pour lesquelles la Métropole n'apporte aucune valeur ajoutée (nettoyement, crèche, vie associative, voirie locale...).

Elles devraient disposer des moyens indispensables pour les assumer ou s'appuyer si nécessaire sur les services d'ingénierie de la Métropole.

3- Consolider la gouvernance financière

Faute d'économies substantielles dans ses coûts et charges de fonctionnement, la Métropole ne pourra pas investir dans les politiques publiques attendues. La seule fusion avec le Département aurait financièrement un impact limité et éphémère sur la Métropole qui doit entreprendre avec détermination les réformes nécessaires pour maîtriser sa dette et retrouver des marges de manœuvre.

Il est donc urgent de définir plus systématiquement « l'intérêt métropolitain » qui doit constituer le fil conducteur des choix d'investissement.

En conclusion, il serait regrettable de commettre, avec le rapprochement Métropole-Département, les mêmes erreurs d'appréciation et de précipitation que celles qui ont présidé à la fusion des six intercommunalités en Métropole, avec le résultat que nous constatons. Cette fusion partielle ou totale n'est pas une fin en soi et n'a de vraie justification que si, faute d'une loi spécifique *ad hoc*, elle est la seule voie pour transformer la Métropole en collectivité territoriale de plein exercice.

Si elle revient à l'ordre du jour, cette fusion trouvera sa pleine légitimité à la condition d'être source de progrès, d'efficacité, d'économie et de simplification pour les citoyens et si elle s'accompagne d'une dynamique collective réconciliant la Métropole, son image centralisatrice et le monde rural et périphérique qui l'entoure.

2. PRIORISER



Plénière – 4 mars 2019 – Marseille

Pour une Métropole efficace... Avec les citoyens

L'histoire de la création de la Métropole, à l'initiative d'une décision considérée par une large majorité d'habitants comme trop « politique », a placé dès le départ, cette Métropole en dehors de toute initiative citoyenne.

Le caractère exceptionnel et hors norme de la Métropole Aix-Marseille-Provence (92 communes pour 1 895 600 habitants), oblige une gouvernance audacieuse et innovante. Le danger de l'éloignement physique du pouvoir décisionnel alimente les discours de méfiance et de défiance à l'égard du pouvoir politique et de l'administration.

À ce contexte qui nous est propre, s'ajoute une actualité sociale dramatique depuis 2018, qui prouve de façon éclatante la volonté des citoyens d'être entendus et écoutés de manière directe et par conséquent, **la nécessité absolue, de la part de nos élus, de placer au cœur de leur gouvernance, la voix des citoyens.**

Dans l'ambition que nous défendons, l'organisation et la gouvernance de notre jeune Métropole se réaliseront uniquement si les élus partagent avec les citoyens leur ambition, leurs projets, devenant dès lors, une vision commune.

Pour que la Métropole existe pour ses citoyens, il faut qu'elle soit gouvernée avec eux. La mise en place d'une participation citoyenne repose sur une charte intégrée dans nos « Propositions pour une démarche de Participation Citoyenne » [avis consécutif à notre auto-saisine – Juin 2018].

— Une charte définissant les droits et les devoirs

Cette charte définit les acteurs à impliquer dans la démarche de participation citoyenne (élus, administration, la société civile organisée et l'ensemble des citoyens), les objectifs, le rôle de chacun, et les outils mis à la disposition.

Dans cette charte, une communication transparente et systématique et l'évaluation régulière sont mises au rang de conditions fondamentales pour permettre toute information, consultation, concertation et co-élaboration de projets. Les actions proposées aux citoyens reposeront sur une plateforme numérique interactive accessible à tous, mais qui devra s'appuyer sur des organismes de proximité déjà existants sur tout le territoire métropolitain, et qui seront autant de lieux relais, d'expression et de formation à cette participation.

L'installation d'une telle démarche relève d'une volonté sincère et mutuelle d'écoute où les citoyens accepteraient de s'exprimer dans le respect des règles et des moyens mis à leur disposition, la gouvernance s'engagerait à prendre en compte l'opinion du plus grand nombre.

Nous proposons une démarche s'appuyant sur un scénario à plusieurs étapes avec la création d'outils numériques, la démultiplication des actions (interpellations citoyennes, budget participatif...) sur l'ensemble de la Métropole, afin d'inciter toujours plus de citoyens à répondre favorablement à cette participation. Dans cette vision, le Conseil de développement propose **la création d'un comité partenarial** qui serait piloté par un élu

réfèrent de la participation citoyenne, où siègeraient des membres de notre Bureau, où serait régulièrement passée en revue la prise en compte par la gouvernance métropolitaine, de nos propositions.

— Associer les citoyens, c'est aussi leur présenter les projets de la Métropole, recueillir leurs points de vue pour faire évoluer les politiques métropolitaines ...Nous proposons un atelier des territoires métropolitains :

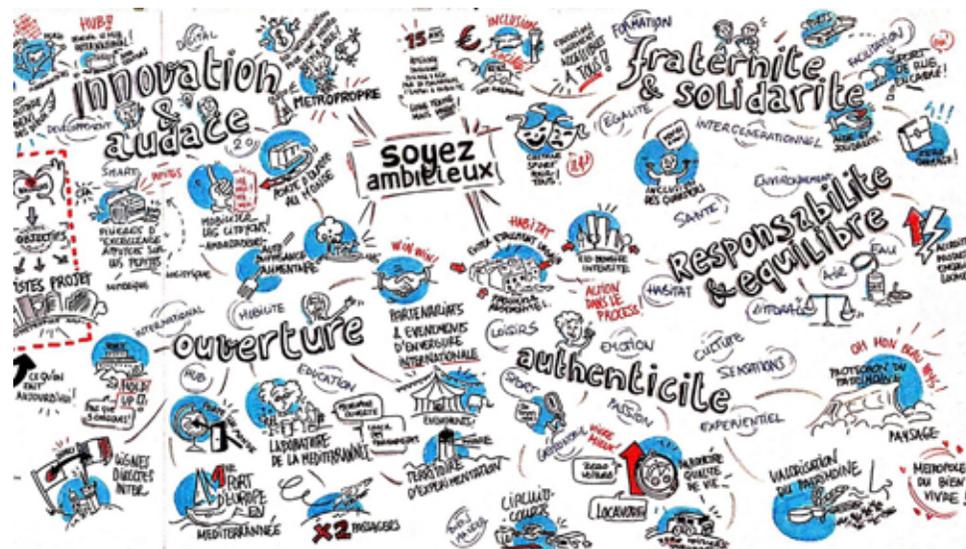
...comme dispositif de partage des savoirs existants et à construire, pour une connaissance qualitative des territoires. Cet atelier pourrait se traduire en un lieu identifié, ou itinérant, à la fois pour les citoyens, élus et techniciens, mais aussi les visiteurs, dans le cadre d'échanges et d'une politique de circulation ouverte et de médiation des savoirs sur l'histoire des communes, l'urbanisme, l'architecture et le paysage.

La concrétisation première de cet atelier reposerait sur la création d'un réseau coproducteur, reliant sphère académique et acteurs du monde associatif, culturel et éducatif, habitants... qui illustrerait la volonté du Conseil de développement de promouvoir la participation citoyenne.

Ce projet miserait donc sur une intelligence collective portée par la connaissance de l'histoire de ses territoires, par la conscience de leur actualité et des enjeux de leur devenir local et global. En cela, ce projet se traduit par les 4 catégories d'actions suivantes :

- capitaliser les savoirs existants (études, recherches, fonds iconographiques, etc.) ;
- produire des connaissances, commune par commune, à partir des gestes bâtisseurs, des récits de vie... ;

- diffuser les savoirs dans des lieux pouvant accueillir des expositions régulières, des conférences et débats sur les thèmes de l'urbanisme et de l'architecture, à destination éventuellement des écoles et des étudiants ;
- mettre en débat public cette connaissance, pour interroger, débattre, construire la compréhension indispensable à l'implication citoyenne.



2. PRIORISER



Réunion de la commission développement économique, recherche, innovation, enseignement supérieur

Pour une Métropole efficace... Avec des moyens financiers adéquats

La Métropole est en place. Dans sa forme actuelle, elle peut difficilement porter de véritables projets. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté la première année afin de prendre en compte la gestion du personnel métropolitain et l'élargissement des sphères de compétences de la Métropole. Ces dépenses se sont stabilisées dans les exercices budgétaires qui ont suivi. Toutefois, la mutualisation attendue n'a pas permis les économies d'échelle escomptées. Les investissements restent largement décidés par les territoires et la plupart d'entre eux se font sur emprunts.

Pour réussir, la Métropole devrait doubler, ou même tripler son budget d'investissement et explorer de nouvelles formes de financement en raisonnant, non pas en comptable mais bien en investisseur.

Elle devrait aussi consolider sa gouvernance financière par des réformes internes lui permettant de dégager des marges de manœuvre, notamment par :

- une redéfinition rigoureuse de la dotation de compensation aux communes et des règles d'attribution de fonds de concours ;
- un examen des subventions d'équilibre attribuées aux budgets annexes ;
- une optimisation des ressources humaines et un regard sur les effectifs.

Toute fusion devrait être source d'économie ;

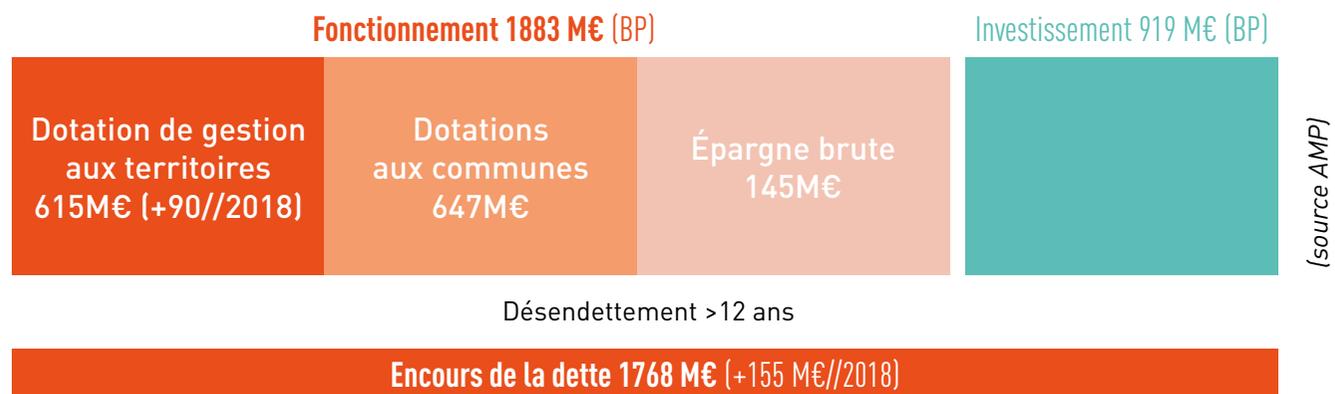
- une approche exigeante des priorités d'investissement et un affichage clair de la notion d'intérêt métropolitain.

Enfin, outre le suivi classique des budgets d'investissement et de fonctionnement, **nous préconisons** de porter une attention particulière à l'évolution de la notation financière de la Métropole par une agence désignée (Fitch, Moody's ou Standard & Poor's) pour mesurer sa solvabilité, l'encours de sa dette et sa capacité de désendettement en nombre d'années, en comparant ces données avec celles des grandes Métropoles au niveau national : Lille, Bordeaux, Nantes, Lyon...

— Vigilance sur les dotations aux communes

L'examen des données budgétaires doit donc appeler notre vigilance, particulièrement sur la question des dotations aux communes, après évaluation des nouveaux transferts. Proportionnellement supérieur à celui des autres Métropoles, le montant des dotations aux communes atteint 647 millions d'euros en 2019.

La réduction de cette dépense devrait permettre de dégager des marges indispensables en matière d'investissement et de solvabilité au profit d'une réduction de l'encours de la dette et de la durée de désendettement.



(source AMP)

Épargne brute = épargne nette + annuité de la dette

2. PRIORISER



Plénière Assises de l'habitat – 26 mars 2019.

Pour une Métropole stratégique... Qui stimule son attractivité

L'attractivité ne vaut que si elle bénéficie des moyens nécessaires à la transformer en valeur ajoutée qu'elle soit économique, sociale, humaine, industrielle ou scientifique.

Sur le territoire métropolitain, les succès de Provence Promotion et de Pays d'Aix Développement témoignent du dynamisme des agences de développement pour l'implantation d'entreprises. Ces succès représentent pourtant uniquement une petite partie de l'enjeu.

Au-delà, le territoire métropolitain doit attirer capitaux, fonds d'investissement et sièges sociaux ; des projets, petits et grands, des chercheurs impliqués dans le développement des technologies clés, d'avenir, ainsi que les compétences, ces fameux Emplois métropolitains supérieurs (EMS), dont le nombre est un marqueur de la puissance d'un territoire. Ils doivent continuer à avoir envie de travailler avec nous. La Métropole doit avoir pour projet de devenir ce lieu d'opportunités - car nous sommes en concurrence - pour faire naître ou développer, au sein de cet écosystème, les initiatives et projets.

Notre Métropole souffre de maux endémiques qui, hérités du passé, plombent l'initiative. Elle se confronte aussi à des vices récurrents : saleté, insécurité, difficultés de circulation, pollution de l'air. Vécus au quotidien, ils obèrent nos atouts : des espaces naturels, un environnement et un cadre de vie idylliques !

Attirer, c'est rayonner à l'international et faire vivre notamment l'export. Nous devons pour cela fidéliser les clients et les partenaires, et étendre notre influence

pour repousser les limites de notre territoire. Pour y parvenir et disposer de la taille critique, la Métropole a besoin de créer 60 000 emplois dans le privé. La croissance endogène, les projets d'implantation, l'aide à l'innovation (pôles de compétitivité), la « French tech », l'accompagnement des entreprises, dont les start-up, ont permis de réaliser de belles avancées mais le déficit reste important (30 000 à 40 000 emplois créés).

Les métropoles moyennes (moins de 3 millions d'habitants) comme Glasgow, Bilbao, Vienne (élue « ville la plus agréable à vivre au monde »), mettent en avant leurs points forts, l'organisation de leur écosystème et l'efficacité de leur gouvernance. Elles placent le citoyen au centre des décisions. Pour cela, elles ont toutes investi dans la mobilité et l'accessibilité, le numérique ainsi que l'organisation de l'accueil d'habitants, de visiteurs et d'entreprises et ont financé leur croissance souvent par le biais de partenariats publics-privés. Elles cultivent leur image grâce à des événements culturels ou sportifs de portée mondiale. Elles assurent ainsi leur attractivité par le rayonnement de leur territoire et de l'action qu'elles y déploient sur la scène internationale.

Enfin, la Métropole doit également relever au sein de l'Arc méditerranéen les enjeux qui lui demandent de considérer son rôle d'acteur majeur dans une zone d'influence beaucoup plus large que son seul périmètre géographique.

— Mieux accompagner les entreprises pour leur développement à l'international

L'accompagnement des entreprises à l'exportation reste un sujet à développer avec les autres acteurs métropolitains et régionaux tels que Provence Promotion, les pôles de compétitivité, les Opérations d'intérêt régional, la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, Rising SUD, TEAM Export SUD, Aix-Marseille Université.

C'est pourquoi nous proposons de créer avec l'ensemble de ces acteurs « l'Agence de l'attractivité, de l'exportation, de la promotion et de l'accompagnement des entreprises ». Chargée de définir la stratégie sur ces quatre thèmes, elle fixerait les objectifs, définirait le budget et évaluerait les bénéfices générés. Elle serait pilotée par un conseil d'administration composé des partenaires déjà cités mais également la Métropole et la Région Sud PACA. L'Agence regrouperait en un guichet unique tous les services, opérateurs et entités opérationnels ; elle développerait des partenariats forts avec les territoires de nos principaux clients (Maghreb, Italie) et chercherait à les renforcer ou en obtenir de nouveaux ; elle coordonnerait la communication et la promotion internationale.

Elle offrirait un point d'accès unique aux diverses entités actuelles de la Métropole liées à l'attractivité : services aux entreprises, notamment sur le foncier, service d'accompagnement à la création et à l'implantation des entreprises sur le territoire, tout en permettant aux sociétés métropolitaines de s'installer et de se développer sur le territoire et à l'étranger.

Pour une Métropole stratégique... Qui améliore sa mobilité

Notre Métropole élabore un projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Ouvert à la concertation, il marque de nettes évolutions par rapport aux documents existants, notamment dans chacun des territoires qui la composent. Alors que l'urgence climatique et la pollution de l'air demandent des réponses immédiates, planifiées, les ressources, à ce jour, ne permettent pas une équation financière entre les projets et les capacités d'investir et donc de réaliser.

Le constat est désormais connu :

La Métropole est multipolaire, très étendue, avec des inégalités territoriales en matière d'accessibilité. Des déplacements sont répartis sur tout le territoire, même s'il existe quelques axes forts (Aubagne-Marseille / Aix-Marseille / Marseille-Étang de Berre-Vitrolles-Aéroport / Aix-Arbois-Aéroport).

Il existe une faible offre de desserte ferroviaire par rapport aux besoins de déplacements. Les transports collectifs sont insuffisants, presque uniquement routiers. Les axes routiers sont saturés, et le réseau cyclable embryonnaire. Les pôles ne sont pas les communes au sens administratif mais les lieux émetteurs et récepteurs de déplacements (pôles d'activités, universités, centres hospitaliers, commerces, loisirs...).

Par conséquent, nous assistons à une utilisation quasi obligatoire de la voiture individuelle avec un covoiturage trop souvent marginal.

Pour inscrire le PDU dans une démarche en prise directe avec les enjeux du quotidien, il est nécessaire d'adapter le réseau de transport aux besoins de l'utilisateur, de développer des projets innovants en s'appuyant sur les solutions numériques et de définir la pertinence des choix d'équipement.

Il s'agit donc pour nous de prioriser :

- la réalisation d'un véritable Réseau express métropolitain s'appuyant sur les corridors ferroviaires et routiers et assurant des dessertes diamétralisées (sans passer obligatoirement par Marseille) entre les territoires ;
- la garantie d'une accessibilité territoriale avec une desserte cadencée (semaine, soir, week-end) sur l'ensemble du territoire métropolitain (communes, quartiers, lotissements, zones d'activités, lieux d'enseignement...) ;
- la modernisation, dès maintenant, de la gare Saint-Charles en vue d'augmenter sa capacité à recevoir plus de trains sans attendre la réalisation essentielle de la future gare souterraine, prévue dans le projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, solution à la suppression du nœud ferroviaire que constitue la traversée de Marseille ;
- la mise en œuvre du plan vélo métropolitain, l'élaboration d'un plan piétons garantissant et respectant un partage de la voirie ;
- l'organisation du désenclavement des quartiers « politique de la ville » qui

concentrent les populations les plus fragiles et notamment les 340 000 métropolitains qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté ;

- une organisation à l'échelle métropolitaine de la desserte des pôles d'activités avec un niveau de service homogène et la reconnaissance d'un droit à l'expérimentation ;
- une offre de services sur le réseau métropolitain des transports qui attire et fidélise les populations actives : tarification, information, temps de parcours garanti, sécurité-tranquillité des transports en commun ;
- la réalisation, l'évaluation et le suivi des plans de déplacements inter-entreprises.

En ce qui concerne le financement de l'investissement, le doublement des montants des investissements métropolitains dédiés aux transports nécessite de :

- lancer un grand emprunt ; à cette fin, il s'agira au préalable de permettre à la Métropole de pouvoir dégager des moyens pour son autofinancement et ainsi être en capacité d'investir et se tourner vers l'emprunt ;
- mobiliser un pool bancaire public et privé avec le soutien stratégique de la Banque des Territoires ;
- chasser des fonds européens qui pour le moment n'irriguent pas suffisamment les investissements de la Métropole en

faisant appel à des outils et structures ad hoc ;

- rechercher des projets d'investissements qui ne coûtent rien à la collectivité ;
- effectuer un audit des projets pour éviter les doublons et ensuite solliciter l'aide de l'État.

— Garantir et développer la grande accessibilité

Les conditions d'un véritable rayonnement de la Métropole impliquent la connexion du système métropolitain aux liaisons longues distances ainsi qu'avec les métropoles voisines. Cela conforterait la place d'Aix-Marseille-Provence en tant que pôle sud-européen et valoriserait ses échanges avec l'extérieur.

Pour garantir cette grande accessibilité, les principales portes d'entrées métropolitaines que constituent l'aéroport Marseille Provence, le Grand Port Maritime Marseille Fos, les gares TGV et Intercités de Marseille, Aix et Miramas, doivent pouvoir bénéficier d'une desserte rapide.

2. PRIORISER



thecamp - La Fabrique du projet – printemps 2017.

Pour une Métropole stratégique... Qui s'attaque au réchauffement climatique

Tous les sommets mondiaux et experts le confirment, l'urgence climatique s'impose à tous.

Si la Métropole a élaboré une stratégie en cohérence avec tous les « objectifs climat » de rang supérieur, nous aspirons à davantage de mesures en vue de la santé de la population.

Si nous voulons gagner contre le réchauffement climatique, les efforts métropolitains doivent porter prioritairement sur l'industrie, responsable de l'émission de 67% des gaz à effet de serre (GES), de 58% des polluants et de 52% des consommations finales énergétiques. Cette charge est à porter avec l'État et la Région.

De même, nous devons aller vers la neutralité carbone en 2050 de façon à se conformer aux seuils nationaux à savoir une réduction des GES de 83,33% minimum.

Nous partageons la nécessité de réduire les consommations énergétiques sur le territoire. Concernant le transport, un engagement renforcé en matière de report modal de fret vers le ferroviaire mais aussi le fluvial et le maritime paraît souhaitable.

Dans l'objectif de réduire l'utilisation des véhicules, il nous semble indispensable de créer des parcs-relais sécurisés à la périphérie des villes, à proximité de tout type de transports en commun (autobus, tramways, métros, trains, etc.). Par ailleurs, une offre accrue de transports col-

lectifs urbains (nouvelles lignes, rotations fréquentes, avec une large amplitude horaire) faciliterait les déplacements vers les lieux de travail, de commerce et de loisir.

S'agissant du bâtiment, un plan ambitieux de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique dans l'habitat public et privé doit être mis en œuvre.

Les énergies renouvelables, formidable potentiel du territoire, pourraient être développées davantage, dans le respect de la protection des terres agricoles et de la biodiversité.

S'agissant de l'attention portée **aux valeurs limites d'exposition aux polluants atmosphériques**, la Métropole doit s'engager résolument dans le respect des seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'enjeu concerne un nombre non négligeable de décès évitables chaque année.

De plus, la Métropole pourrait encore réduire l'exposition de sa population aux polluants atmosphériques afin de diminuer leur influence sur le taux de mortalité. (Références : Rapport de la commission d'enquête du Sénat sur le coût économique et financier de la pollution de l'air intitulé « Pollution de l'air : le coût de l'inaction ») - Voir aussi un rapport de Santé Publique France qui indiquerait que la pollution atmosphérique serait à l'origine de 48 000 décès prématurés.

Au-delà des polluants réglementés (NO_x, SO₂, PM₁₀, PM_{2,5} et COV), d'autres polluants nocifs pourraient être identifiés et suivis car ils exposent la santé de la population métropolitaine (notamment, le dichloroéthane). L'étude SCENARII (Évaluation des risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques dans la zone de l'étang de Berre et l'Ouest des Bouches-du-Rhône) et le projet POLIS (Polluants d'intérêt sanitaire) développent cette idée.

Enfin, le Plan climat-air-énergie métropolitain pourrait prendre davantage en compte la problématique de l'eau dans ses différents usages (alimentation, industrie, agricole, pêche, loisirs, biodiversité, énergétique). En outre, un plan climat plus transversal à l'ensemble des stratégies de la Métropole montrerait un engagement politique fort pour la transition énergétique et écologique et permettrait une appropriation citoyenne.

Pour une Métropole durable... Qui protège ses milieux naturels et agricoles

Terres agricoles et pastorales, friches agricoles, forêts, espaces naturels, zones humides, garrigues, landes, roches, falaises et éboulis... Un inventaire cartographique avec un observatoire métropolitain des terres et des friches agricoles, s'appuyant sur une procédure de calcul commune, avec des données remises à jour régulièrement, devra être réalisé.

Quel sont les enjeux pour ces espaces ?

Outre la prise en compte des fonctionnalités des territoires urbains et bâtis, des infrastructures de transport, des espaces naturels, des trames vertes et bleues, des forêts, nous visons la reconquête des terres agricoles, en lien avec le projet alimentaire territorial, celle des friches, industrielles et urbaines, afin d'éviter l'étalement urbain et enfin l'enjeu de re-naturer les terres artificialisées afin de reconstruire la ville sur la ville.

Quelles mesures prendre pour la préservation de ces espaces ?

Inclure dès maintenant l'objectif 0% d'artificialisation des sols dans le SCoT métropolitain et les PLUi et utiliser les outils comme les zones agricoles protégées, les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels, les servitudes ou conventions, et des dispositifs incitatifs (ex : les parcelles classées constructibles aux PLUi en foncier bâti à soumettre à l'impôt foncier). Le suivi des avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est également une nécessité comme l'application des mesures compensatoires « éviter, réduire, compenser ».

— Littoral : développer une véritable politique de gestion du foncier

Les 255 km de littoral sont un atout pour le cadre de vie et le tourisme au sein de la Métropole. En matière d'urbanisme, elle pourra rendre opposables les mesures de la loi littoral de manière stricte, conjointement avec l'État. Enfin, elle devrait utiliser la « servitude » afin d'étendre et d'aménager le sentier du littoral.

Foncier forestier : limiter l'urbanisation, lutter contre les risques incendie

Les espaces forestiers nécessitent une réglementation favorisant les activités sylvicoles et pastorales, l'accueil du public, la récolte de bois, le reboisement ou l'enrichissement des peuplements ainsi que la consommation locale de produits forestiers (énergie, bois d'œuvre...). Une régulation des usages permettrait la protection des services rendus par les forêts, avec l'interdiction de leur artificialisation et des passages de véhicules motorisés. Enfin, la mise en place d'un « plan métropolitain de prévention des risques d'incendie » s'imposant aux PLUi, avec un schéma de « Défense de la forêt contre les incendies » prévoyant équipements adaptés, accès adéquats et respect des obligations légales de débroussaillage, serait bénéfique.

L'étang de Berre : un fort intérêt métropolitain

L'étang de Berre et son bassin versant pourraient être exploités davantage autour des leviers environnementaux, économiques et sociétaux, pour :

- suivre la qualité de l'air, des eaux, et la fréquentation des plages ;
- stimuler l'innovation et dynamiser l'économie locale (notamment la pêche professionnelle, la gestion halieutique : conchyliculture, aquaculture, palourdes...);
- encourager et développer le tourisme de proximité et de loisirs ;
- développer la navigation sur l'étang et expérimenter des navettes maritimes nouvelle génération comme vecteurs de liaison entre les différentes communes périphériques ;
- renforcer la cohésion sociale.

De façon générale, conforter l'intérêt métropolitain de cet espace à fort enjeu paysager, source de nombreux usages, notamment récréatifs, à l'instar de la Sainte-Victoire ou du massif de l'Étoile.

... Nous proposons la constitution d'une cellule foncière avec une gouvernance spécifique afin de :

- coordonner et mettre en synergie les opérations des différents acteurs fonciers (Département, Communes, Établissement public foncier, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, Conservatoire du littoral, Services de l'État, Chambre d'agriculture...);
- piloter l'observatoire du suivi des sols agricoles et naturels ;
- mettre en œuvre puis évaluer un plan d'action foncier triennal sur des territoires à enjeux.



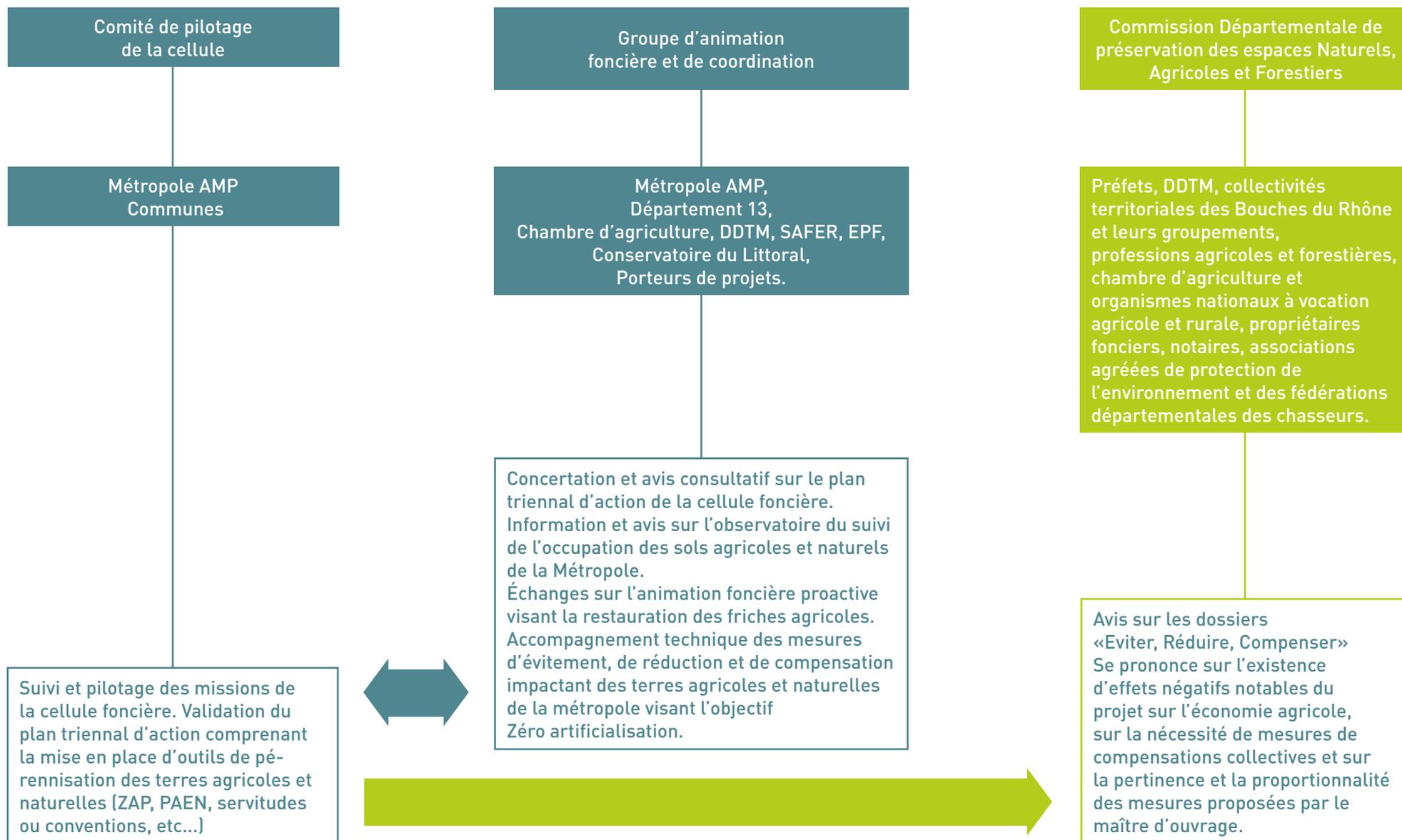
Plénière – 9 décembre 2019 - Marseille

2. PRIORISER



thecamp – la Fabrique du projet – printemps 2017

Proposition de schéma de gouvernance de la Cellule Foncière de la Métropole AMP



Pour une Métropole durable... Qui repense son aménagement

— Construire une stratégie durable de lutte contre le logement indigne

L'amélioration de l'habitat dans la métropole doit être une préoccupation essentielle et constante. Le drame de la rue d'Aubagne du 5 novembre 2018 à Marseille a mis en lumière le problème de l'habitat indigne et plus globalement celui de la politique du logement sur le territoire métropolitain.

Les Assises de l'habitat du 26 mars 2019 ont permis de formuler des solutions à apporter concrètement et durablement en mettant en évidence l'aspect indissociable de ces problèmes. À cette occasion, experts, responsables associatifs et citoyens ont contribué à la réflexion et à l'émergence de propositions.

La question du logement dégradé et indigne, marquée par le manque de logements locatifs sociaux adaptés va nécessiter une continuité dans l'effort (à déployer sur plusieurs décennies), qu'il soit politique, financier, ou organisationnel.

Dans cette perspective, la réhabilitation des centres anciens dégradés apparaît prioritaire par la mise en place d'actions à court, moyen et long termes : à court terme avec le relogement des personnes évacuées et le traitement de l'urgence, à moyen terme par une étude approfondie et quantifiée de l'insalubrité, ville par ville, avec une évaluation financière des actions à mener, et à long terme avec des projets de quartiers globaux associant les habitants, qui soient fondés sur le

bien-être, la qualité de l'espace public et de l'architecture.

Nous proposons un plan de lutte contre l'habitat indigne avec des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins, d'intervenir sur les premiers signes d'insalubrité, notamment dans les centres anciens et le traitement de la vacance. Les communes, en tant que coresponsables, doivent être des acteurs engagés dans cette démarche aux côtés de la Métropole.

Pour ce qui relève de l'insalubrité, il s'agira avant tout :

- de concilier des actions curatives, liées à l'urgence, et des actions préventives ;
- de mettre en place des « logements tiroirs » dans l'optique de ramener à terme les populations dans leur quartier d'origine ;
- de penser projets globaux de territoire ;
- d'améliorer l'identification des logements en voie d'indignité ;
- de vérifier l'état des logements à louer, de suivre l'effectivité des travaux à réaliser, d'avoir un regard sur les logements à acheter ;
- de participer à des actions en faveur de la résorption de la pauvreté ;
- d'adopter des mesures de contrôle et d'avoir recours à une réglementation plus contraignante ;
- de mettre en place des dispositifs financiers innovants ;
- d'informer et de former les citoyens, les élus et l'ensemble des acteurs sur le logement social, sur les droits et devoirs en matière d'habitat ;
- d'imaginer de nouvelles formes d'occupations urbaines et de promouvoir

des démarches participatives issues de l'imagination collective et citoyenne, émanant d'associations ou parfois de start-up innovantes.

— Aménager autrement, cultiver un projet ambitieux, impliquer les habitants

Les documents de planification (Schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme intercommunaux) sont des outils majeurs de participation citoyenne, porteurs d'enjeux de développement fondamentaux pour la Métropole.

Pourtant, des freins viennent limiter leur portée : l'inversion chronologique dans leur élaboration, un programme local de l'habitat tardif, des stratégies métropolitaines diverses pas toujours harmonisées.

Au-delà des caractéristiques de chacun des territoires, l'enjeu est de se doter d'un projet d'aménagement ambitieux qui engagera sur du long terme, dans une approche prospective et innovante de la mobilité, de l'habitat, de l'intégration sociale et professionnelle...

— Rendre accessibles les documents d'urbanisme

Il est nécessaire de rendre accessibles ces documents d'urbanisme au grand public et d'associer au plus tôt la société civile organisée à leur élaboration.

Par ailleurs, ces outils sont des opportunités pour valoriser le « Fait métropolitain » : message positif sur la constitution de la Métropole, sur la planification à l'échelle intercommunale, sur le projet

métropolitain, sur des opérations emblématiques...

— Promouvoir de nouvelles formes d'aménagement urbain

La protection des espaces naturels et agricoles a pour corollaire la lutte contre l'étalement urbain et la nécessité d'une gestion économe du foncier. Il est possible de concilier qualité de vie et compacité du développement urbain, grâce à une plus grande multifonctionnalité, permettant proximité et formes urbaines innovantes, intégrant la végétation, et répondant aux différentes situations d'habitat.

En priorité, il s'agit de réutiliser les espaces déjà artificialisés, de les amener à plus de diversité tout en améliorant leur fonctionnement et leur cadre paysager. Par ailleurs, il faut réhabiliter l'habitat dégradé. Les nouvelles opérations doivent apporter une plus-value aux quartiers existants sans aggraver les problèmes de mobilité.

Les nouvelles formes d'aménagement doivent intégrer, dès leur conception, la possibilité de leur transformation future vers plus de densité et de diversité. Puisqu'il est plus complexe de fabriquer du foncier sur l'existant que de consommer de nouvelles terres, notre approche appelle des innovations dans l'espace urbain. C'est une occasion à saisir pour améliorer le cadre de vie, en répondant aux enjeux environnementaux, mais aussi aux besoins de logements **sociaux et très sociaux** et au vieillissement de la population.



Réunion de l'intergroupe - Assises de l'habitat - mars 2019

2. PRIORISER

Pour une Métropole durable... Qui assume sa vocation inclusive

Cette vocation répond à une réalité : sa population y est moins formée qu'ailleurs – 45 % des actifs ont un faible niveau de formation, 37 % de diplômés supérieurs (41 % pour les autres métropoles) – et le taux d'emploi y est inférieur de 5 points à celui de Métropoles de taille comparable, le taux de chômage pouvant atteindre 40 % à 50 % dans certains quartiers populaires.

Pour valoriser ce capital humain « dormant », nous souhaitons que soit impulsé un programme ambitieux « 100 000 Talents » destiné, sur dix ans, à faire monter en compétence et à développer l'employabilité des habitants peu ou pas qualifiés de la Métropole (100 000 : un ordre de grandeur à rapprocher des 200 000 pauvres recensés).

— Investir sur le capital humain

L'investissement sur le capital humain doit être considérablement renforcé car il peut profiter à tous : les individus, l'économie, la société. La « smart » Métropole, c'est celle qui sait valoriser toutes les intelligences de ses habitants.

Chaque habitant, même le plus en difficulté, est « smart » et dispose d'un talent à faire éclore ; à rebours d'une image négative de « chômeurs », ou discriminante de « jeunes en difficulté », de « réfugiés », de « personnes en situation de handicap... » souvent vus comme des problèmes à résoudre plutôt que comme des ressources à valoriser.

L'inclusion par l'emploi, la formation, le développement des compétences, plus généralement l'accès aux opportunités, peut être un puissant moteur de développement économique. Le Projet métropolitain et son document « Ambition 2040 », voté en juin 2018, fait d'ailleurs de l'inclusion un de ses douze engagements : « Plaçons les personnes fragiles au cœur du projet » (engagement 7).

Nous proposons :

- 1-D'inclure systématiquement dans les projets économiques, un volet « inclusion », à l'image du projet Henri-Fabre qui intègre une démarche de développement des compétences en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en situation de reconversion.
- 2-De développer des formations attractives sur les filières d'avenir en tension et « intenses » en main d'œuvre comme le propose le programme de formation Skoda, au croisement de l'intérêt de jeunes en manque de réseau et de diplôme avec celui d'entreprises qui peinent à recruter des talents.
- 3-D'élaborer un kit d'engagement inclusion qui aurait pour vocation d'intégrer des actions « clés en main » que les entreprises pourraient mettre en place. Aujourd'hui « peu font beaucoup ». Il y a besoin d'élargir ce cercle pour que demain « beaucoup fassent plus ».
- 4-D'identifier dans le monde, les solutions les plus efficaces « zéro gâchis de talents ».
- 5-De mobiliser toutes les sources de financement publiques et privées, nationales et européennes : objectif 500 millions d'euros en cinq ans.
- 6-De nommer un élu en charge de l'inclusion pour affirmer l'inclusion comme un défi clé de la Métropole et des politiques publiques.



thecamp - La Fabrique du projet – printemps 2017

Pour une Métropole durable... Qui fait de la culture et du sport, des facteurs de cohésion et de rayonnement

Notre aire métropolitaine est le 2^e pôle d'emplois culturels en France après Paris. Les retombées sont multiples en matière d'activité économique, de qualité de vie, de cohésion sociale et de rayonnement, **ce qui nourrit les sentiments d'attachement et d'appartenance au territoire.**

La culture doit jouer son rôle d'accompagnement du Projet métropolitain. Étant le plus souvent une compétence partagée, elle implique des partenariats, des cofinancements entre collectivités publiques, acteurs associatifs ou privés. La Métropole peut ainsi jouer le rôle de catalyseur.

— **L'accès du plus grand nombre aux différentes formes de culture doit être une priorité.**

Cela suppose une diffusion large de l'information culturelle auprès du grand public, à travers les supports existants et l'e-information. L'accès aux grands équipements et événements culturels doit être facilité par une offre de transport adaptée et une politique tarifaire attractive. Enfin, la décentralisation des lieux culturels doit se poursuivre par le soutien aux équipements de proximité.

La Métropole est également un terreau particulièrement fertile pour la création culturelle : production audiovisuelle, arts plastiques et graphiques, création

musicale, spectacle vivant, littérature... Développer une économie culturelle pérenne à l'échelle métropolitaine devient un impératif. Le territoire peut s'appuyer pour cela sur quelques filières porteuses comme le cinéma, en passe de se structurer en véritable cluster.

La Politique de la ville peut aussi contribuer à conforter la créativité culturelle dans les quartiers défavorisés, comme c'est le cas pour les cultures urbaines. Enfin, la consolidation du potentiel culturel métropolitain passe par une offre de formation de qualité aux métiers de la culture.

— **La politique sportive métropolitaine doit aussi se concevoir comme l'une des solutions de partage et de d'inclusion sociale.**

Les Jeux Olympiques de Voile de 2024 et les grands événements 2022 et 2023 seront les rendez-vous qui feront de la cohésion sociale un facteur de réussite. L'héritage 2024 doit s'inscrire dans une Métropole où le sport est reconnu comme un **facteur économique et social** majeur, comme une preuve **d'attractivité** d'un territoire qui permet **de partager et de pratiquer**. Ces rendez-vous seront également rassembleurs en laissant des structures sportives ouvertes et des habitudes de comportements **réduisant les clivages sociaux**.

Évaluer, car il ne peut y avoir de politiques publiques qui progressent sans évaluation et parce que nous avons besoin de mesurer la prise en compte de nos recommandations par la gouvernance métropolitaine.

Évoluer, car des pistes peuvent être proposées pour améliorer le Conseil de développement, son fonctionnement, ses productions et le dialogue avec les décideurs.

Suivre l'évolution des politiques métropolitaines

Afin d'étudier de quelle manière nous nous approchons de la réalisation des 10 priorités que nous avons énoncées sur le Projet métropolitain, nous proposons un tableau de bord.

Il s'agit de disposer d'un outil permettant d'informer l'ensemble des membres du Conseil de développement sur la mise en œuvre par la Métropole des 10 priorités qu'il a formalisées dans sa contribution au « Projet métropolitain », et sur les résultats concrets des politiques conduites à cet effet. À ces 10 priorités a été ajouté un onzième ensemble pour caractériser la situation financière de la Métropole, sa capacité et ses performances en matière d'investissement. Le nombre d'indicateurs retenus pour chacune des priorités varie de 3 à 8, selon leur importance. Au total, ce sont 58 indicateurs qui sont proposés.

Ce premier projet constitue un cadre général qui pourra évoluer dans le temps et s'adapter, en fonction de la définition de plus en plus précise des objectifs de la Métropole. La crédibilité de ce tableau de bord, factuel, statistique, transversal et périodique doit reposer sur des données « incontestables », établies annuellement par une source reconnue ; les deux agences d'urbanisme du territoire, AGAM et AUPA, peuvent apporter leur appui.

— 58 indicateurs prioritaires, 9 complémentaires

Afin de concrétiser sa démarche dans un souci d'équilibre entre les différents facteurs d'appréciation, nous avons retenu 58 indicateurs prioritaires et 9 indicateurs complémentaires. Chacun d'eux correspond à l'une de nos 10 priorités.

3. ÉVALUER ET ÉVOLUER

Une Métropole intelligente et attractive

- Evolution du nb d'emplois
- Part et évolution des entreprises - sièges sociaux (+ de 10 salariés)
- Poids et évolution des emplois métropolitains
- Nb étudiants/1000 hab.
- Nb de brevets déposés
- Nb d'apprentis et demandeurs d'emplois en formation qualifiante
- Solde migratoire
- Produit intérieur brut Métropolitain
- Poids et évolution des grands secteurs d'activité (dont les six filières d'excellence)

Le réseau des transports au quotidien

- Evolution Nb de Pass métropolitains
- Evolution de la fréquentation des réseaux de transports urbains et interurbains (Bus & TER)
- Nb de places en parking relais et évolution
- Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail
- Nb de km transports en commun en site propre
- Mise en œuvre du Plan vélo métropolitain

La grande accessibilité d'une Métropole connectée sur le monde

- Aéroport : nb de passagers entrants et évolution, nb de lignes ouvertes et villes desservies (national, Europe, monde)
- Gare : nb de passagers gares « grandes lignes » et évolution
- Port : nb de passagers (hors croisiéristes), nb de passagers croisiéristes tête de ligne
- Autocar : nb de lignes régulières et destinations nationales et internationales desservies
- Trafic maritime : évolution du trafic containers (EVP)
- Déploiement du réseau très haut débit par commune (part des communes éligibles et évolution du nombre de locaux raccordés)

Réinventer les modèles d'aménagement urbain

- Consommation de l'espace : évolution des espaces artificialisés
- Densité de logements dans la tache urbaine
- Part des maisons individuelles dans la construction neuve
- Evolution des taux de vacance dans les centres villes (communes + de 10.000 hab.)
- Foncier économique

Une Métropole plus égalitaire et plus inclusive

- Disparités de revenus (écart inter décile et évolution)
- Loyer moyen dans le parc locatif privé
- Production annuelle de logements sociaux
- Taux de pression dans le parc social : rapport demandes/attributions
- Taux de pauvreté dans la Métropole

Un tableau de bord avec 58 indicateurs prioritaires

Des espaces naturels et agricoles à préserver

- Suivi des surfaces naturelles
- Evolution de la surface agricole cultivée
- Evolution du nb d'exploitations agricoles
- Nouvelles installations d'agriculteurs
- Evolution des emplois (exploitants agricoles)
- Part du bio dans la production agricole

La transition énergétique comme levier de transformation

- Pollution de l'air : nb de jours d'alerte de niveaux 2 et 3 (dépassements des valeurs limites)
- Part des logements conformes à la norme RT de leur année de construction
- Energies renouvelables : part des besoins énergétiques couverts par des productions locales renouvelables
- Pollution : tonnes de Co₂ produites par les transports (voir NOX et SO2)
- Volume de déchets/hab. et taux de recyclage

Etang de Berre : déclinaison majeure du projet métropolitain

- Taux de salinité de l'eau
- Qualité des eaux de baignade
- Suivi de l'activité de la pêche

Initier une démarche de participation citoyenne

- Taux de participation aux élections
- Nb de communes ayant mis en place des conseils municipaux de jeunes (Aix, Miramas...)

La culture comme vecteur économique, de qualité de vie et de rayonnement

- Nb d'emplois liés à la culture et évolution
- Cinéma : offre (fauteuils/1000 habitants) et fréquentation (nb de spectateurs/fauteuil)
- Nb d'entrées dans les grands musées
- Bibliothèques : nb d'emprunteurs actifs et évolution (adultes/enfants de moins de 14 ans)

Indicateurs financiers

- Notation par les agences et évolution
- Encours de la dette en M€
- Capacité de désendettement en nb d'années
- Budget principal de fonctionnement en M€ reversement aux communes / dotation aux budgets annexes transports et ordures ménagères en millions d'euros
- Budget principal d'investissement en M€ / dépenses d'équipement en M€ / % de réalisation / % d'autofinancement
- Budget annexe transports / Dépenses d'investissement

3. ÉVALUER ET ÉVOLUER

Mesurer l'impact de nos recommandations

Si les membres du Conseil de développement s'investissent dans la préparation des avis, c'est pour contribuer à la prise de décision des élus. Ils formulent des propositions dont la seule vocation est d'éclairer les élus et les partenaires de l'institution métropolitaine, pour les aider à s'orienter vers les enjeux qu'ils jugent essentiels.

Arrivant à la fin de leur mandat, les membres du Conseil sont soucieux d'évaluer l'impact de leurs travaux sur les politiques métropolitaines. Mais évaluer cet impact n'est pas chose aisée. D'abord, il n'est pas facile d'attribuer au seul Conseil « la paternité » d'une politique métropolitaine qui suit ses préconisations. Ensuite, le recul n'est pas toujours suffisant pour réellement mesurer comment des préconisations se traduisent dans les politiques publiques.

Néanmoins, soutenant fortement l'enjeu de l'évaluation, le Conseil de développement a souhaité partager son appréciation sur le bilan de la prise en compte de ses propositions.

Après trois ans d'activité, il affiche une production significative : 7 avis, dont 2 en réponse à des autosaisines, constituent le socle tangible de ses travaux. Le bilan de son activité ne peut néanmoins se résumer à ses productions : il a, par ses 9 réunions plénières et près de 200 séances de travail des commissions, groupes ou intergroupes, largement contribué à forger une communauté d'acteurs qui a appris à se connaître et à s'apprécier.

Il a permis à beaucoup de ses membres de mieux comprendre les ressorts de la Métropole et de passer les messages qu'ils souhaitaient transmettre auprès de l'institution. Plusieurs d'entre eux sont eux-mêmes des « têtes de réseaux » ou partie prenante de structures ou entreprises qu'ils ont pu alimenter en continu, ce qui participe d'une diffusion large de la culture et des enjeux métropolitains, dans la société civile. L'impact de cet aspect du bilan n'est pas quantifiable mais il doit être apprécié. Enfin, sur un plan matériel, il est à signaler que la non-prise en charge des frais de déplacement des membres (tous bénévoles) peut être un frein à la mobilisation, eu égard à la taille de la Métropole...

Prendre en compte les avis du Conseil de développement par les politiques métropolitaines

C'est une évaluation globalement positive qui est faite, même si elle est teintée de quelques frustrations et d'attentes non satisfaites à ce jour.



Plénière Assises de l'habitat – 26 mars 2019

Sur bien des points, nos avis se retrouvent pris en considération dans les politiques métropolitaines. C'est notamment vrai pour un grand nombre de recommandations de fond, que les principaux documents stratégiques de la Métropole portent également. Le projet métropolitain, le projet alimentaire territorial, ceux du plan de déplacements urbains, du plan climat, des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, etc., sont globalement en phase avec les attentes exprimées par le Conseil.

Mais il faut reconnaître que d'autres préconisations restent à prendre en compte, pour diverses raisons. Il en va ainsi, par exemple, de la fusion Métropole-Département (le gouvernement a préféré suspendre le processus) ou de la participation citoyenne (la proposition de charte de la participation citoyenne n'a pas été reprise à ce jour par la Métropole) ; il faut cependant mentionner les Assises de l'habitat, comme démarche emblématique s'inscrivant dans cet esprit de collaboration, dès lors que les propositions qui en sont issues sont suivies d'effets.

L'enjeu de l'affectation des moyens financiers de la Métropole sur les seuls projets d'intérêt métropolitain est sans doute celui pour lequel le Conseil de développement est le plus en demande en regard de ses propositions. Il est clair que l'équation politique est délicate, peut prendre du temps, mais il en va de la raison d'être de la Métropole.

Le Conseil relève, enfin, que les démarches dans lesquelles il se trouve étroitement consulté en amont des décisions sont celles qui satisfont le mieux les exigences de consultation de la société civile. C'est le dialogue itératif et constructif qui produit les meilleurs résultats... et tant pis si on ne sait plus, in fine, si les idées viennent du Conseil de développement ou pas, dans la mesure où les décisions prises vont dans le sens souhaité ! À ce titre, la participation des membres à la Fabrique du projet métropolitain, au plan de déplacements urbains, au plan climat, aux PLUi du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, au projet alimentaire territorial ou à d'autres documents stratégiques métropolitains, est soulignée comme vertueuse et comme modèle à amplifier.

Faire évoluer le Conseil de développement et son fonctionnement

Pour mieux réussir le dialogue entre notre Conseil et les élus, pour et maintenir un haut niveau de participation des membres dans la durée, nous proposons deux axes d'amélioration potentiellement déterminants, qui pourraient être mis en œuvre à la prochaine mandature :

- **amplifier le nécessaire retour à opérer par la Métropole sur les repositions du Conseil** : c'est une condition fondamentale au succès à la fois du Conseil de développement et de la Métropole. Mentionnons par exemple l'idée du **comité partenarial** (expérimenté à Bordeaux et à Rennes), composé des membres du Bureau du Conseil de développement et d'élus : il dresserait un état des lieux annuel des propositions émises et leurs impacts sur les politiques métropolitaines ;
- **créer un collège des citoyens**, en plus des trois collèges composant déjà notre Conseil (partenaires, territoires, personnalités qualifiées). Il pourrait compter 40 citoyen(ne)s non désigné(e)s par les élus, issus des six territoires actuels de la Métropole. Ils répondraient à un appel à candidatures suivi d'un tirage au sort, lequel respecterait les critères de représentativité, de parité femme-homme et d'équilibre social et démographique.

À la veille de la fin de notre mandat, même si des évolutions sont souhaitables pour encore mieux réussir à dialoguer, nous pensons donc que la société civile organisée, représentée dans le Conseil de développement, a un rôle crucial et indispensable à jouer aux côtés des élus, au service d'une Métropole qui rayonne et nous rapproche !



DIRECTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROJET MÉTROPOLITAIN ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE
TOUR LA MARSEILLAISE — 2 BIS, QUAI D'ARENC — 13002 MARSEILLE
www.conseil-developpement.ampmetropole.fr